

dessous furent emmenés. Mais on ne trouva pas les Cyngiser. Ils ne redescendirent que le lendemain matin. Toute la rue était déserte. Le *Sjtetl* des Marolles avait disparu pour toujours.

Malgré le grand déploiement de forces, les résultats de la rafle furent décevants. D'après les calculs de Maxime Steinberg, spécialiste de l'holocauste, 500 Juifs furent transférés à la caserne Dossin, à Malines. De plus, en agissant avec une aussi grande brutalité, les Allemands avaient involontairement averti les Juifs de ce que seule l'illégalité pouvait encore constituer une possibilité de salut. Prendre une telle attitude dans la confusion intégrale que les Allemands avaient provoquée n'était pas évident. En fait, elle était héroïque. Dans certaines familles, il y avait des discussions déchirantes sur le choix à faire. Parfois, parents et beaux-enfants s'opposaient violemment. Dans des familles « mixtes » où certains étaient de nationalité belge et d'autres pas, on arrivait à des situations tragiques. Certains Juifs belges s'estimaient protégés et continuaient à obéir mordicus à l'occupant. Ils craignaient d'être en danger si leur famille non belge entrait dans la clandestinité et ils la suppliaient d'obéir. Dans d'autres familles, la préparation à l'illégalité conduisait, malgré les innombrables aléas, à des situations presque comiques. Durant l'été 1942, de nombreux couples juifs qui ne s'étaient mariés que devant le rabbin, dans l'espoir de sauver la cohésion de leur famille, régularisèrent leur situation vis-à-vis de la loi belge. Avec leur carnet de mariage, ils pouvaient prouver que leurs enfants étaient réellement les leurs. Ainsi le couple Poznanski-Foleder de la rue Pieremans, dans les Marolles, s'unit-il officiellement, le 4 août, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Ils avaient déjà de grands enfants. Incidemment, quelques jours après son mariage, madame Foleder allait apprendre que la petite amie de son fils aîné était enceinte. Cela lui parut scandaleux. Il en résulta une dispute acérée au cours de laquelle le fils fut défendu par sa sœur : « Mais enfin, Maman, toi-même tu as tout de même été une mère célibataire pendant de longues années ! »

La baronne des Marolles

À l'origine, l'assistance aux Juifs se fit spontanément et de façon individuelle. Ou plutôt, les Juifs demandèrent d'abord spontanément et individuellement de l'aide aux voisins, amis, clients, concurrents, collègues, condisciples, etc. Ils les approchèrent avec toute la prudence requise pour savoir s'ils étaient disposés à les aider. En septembre 1942, il n'existait pas encore d'organisme de Résistance qui pût aider les Juifs à entrer dans la clandestinité. Il se ferait encore attendre pendant quelque six mois. Il semble paradoxal que cela ait duré si longtemps parce que ce sont précisément la persécution des Juifs et les rafles qui donnèrent une impulsion formidable et violente à la Résistance antinazie. Mais il était plus facile d'organiser du sabotage et des attentats meurtriers que le sauvetage de toute une communauté juive.

Ce que fit alors la Résistance, c'est de lancer un appel dans la presse clandestine aux industriels, propriétaires, hôteliers, rentiers et aux fermiers pour qu'ils engagent des couples juifs moyennant logement et subsistance. Mais, surtout au début, les Juifs ne purent compter que sur eux-mêmes. L'argent économisé fut compté, des provisions constituées. On essayait de calculer combien de temps on pourrait tenir. Au cours de ce chaotique été de 42, chacun était convaincu que la guerre ne durerait plus que quelques mois. Les Allemands avaient perdu la guerre : c'était clair pour tout le monde. Il s'agissait donc de « mordre sur sa chique » (prendre sur soi) pendant quelque temps.

La réaction des Belges donnait confiance à ceux qui tentaient l'aventure de la clandestinité. Ils voulaient assurément aider les enfants. Ils avaient déjà eu cette réaction pendant les étés de 40 et 41. Les structures et les moyens de liaison grâce auxquels les petits citadins affamés avaient été amenés dans les campagnes pour se fortifier furent réactivés, mais cette fois pour permettre aux enfants juifs d'entrer dans la clandestinité. Les directeurs et directrices d'internats et de centres de santé ne posaient pas de questions quand une mère, avec un enfant, venait demander du logement. Et ils acceptaient que l'enfant prolonge son séjour au-delà de la période que pouvait payer la mère. On assista même à la constitution d'un véritable circuit de familles qui acceptaient un hôte juif moyennant finances. Les tarifs étaient toutefois élevés, parfois tout à fait excessifs.